



AU JARDIN DE LA FORME INSCRIPTION 2025-2026

Montant cot.	
N° chèque(s)	
Nom chèque	
Date C.M.	

Pour la pratique des cours, nous vous recommandons une paire de chaussures de sport avec de bonnes semelles, VOTRE tapis de sol, une serviette de bain, une bouteille d'eau,

CHAUSSURES de Gym à chausser à l'intérieur des salles

Chaussettes ou chausson de danse ou pied nu en Baby Gym, Pilates, Postural Ball et Gym'Douce et au DOJO

Documents à fournir

1- La feuille de renseignements ci-dessous complétée avec VOS CHOIX HORAIRES

2- Attestation de santé ou Certificat médical pour la pratique de la gymnastique d'entretien si réponse oui au questionnaire de santé
(VOIR DOCUMENT JOINT majeur / mineur)

3- Adresse courriel OBLIGATOIRE pour la licence et les informations de l'association.

4- **OBLIGATOIRE** : Votre signature sur les annexes

5- Votre règlement par CHEQUE à l'ordre de « Au Jardin de la Forme »

1 cours/semaine = 145 €

2-3 cours/semaine = 200 €

4-5 cours/semaine = 230 €

Supplément Nordic Yoga (1h30) = +30 € hors quota

Tarif social 1 cours 70 €/ multi-cours 90 €

REMISE FAMILLES -10 € remise pour le 2ème dossier et suivants, dossiers remis simultanément

VEILLER A ECRIRE LISIBLEMENT

Numéro de licence	
Nom d'usage	Prénom
NOM de naissance*.....* obligatoire Date de naissance.....	
Email adhérent (ou parent1).....	Tel
Adresse :	
Baby'Gym FREERUN	
Nom parent 1.....	Nom parent 2
Email Parent 2.....	Tel
Nom de l'Assistante Maternelle.....	
Email Assistante Maternelle..... Tel	
Désirez-vous un reçu (pour votre CE etc.) OUI NON Rayer la mention inutile	

OBLIGATOIRE **ENTOURER VOS CHOIX- 2 COURS MAX EN ROSE/GRIS- 5 COURS MAX- NORDIC YOGA EN +**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Gym' Tonique 1 9h25 - 10h25 Salle du Lac	BABY GYM 6 10h15-11h15 Salle du Lac	Gym' Douce 10 10h-11h Salle du Lac	Postural Ball 15 9h15 - 10h15 Salle du Lac	Gym' Tonique 20 9h15 - 10h15 Salle du Lac
BABY GYM 2 10h30- 11h30 Salle du Lac	Actigym'SENIOR 7 11h15 - 12h15 Salle du Lac	Gym'Douce 11 11h05 - 12h05 Salle du Lac	BABY GYM 16 10h20 - 11h20 Salle du Lac	Nordic Yoga 21 10h- 11h30 RV Lac -Plein air
Gym Santé Adaptée 3 11h30 - 12h30 Salle du Lac	PILATES stretching 8 12h15- 13h15 Salle du Lac	PILATES souplesse mobilité périnée 12 12h30-13h30 Dojo	PILATES / YOGA 17 12h30-13h30 Dojo	Actigym'SENIOR 22 10h 30- 11h 30 Salle du Lac
Bungy Pump 4 18h10 -19h10 Piste du Courdé	CROSS Training 9 18h10 – 19h10 Gasco'Sports	Gym' TONIQUE 13 18h45 - 19h45 Gasco'Sports	Gym'Ball 18 16h15 -17h15 Salle du Lac	Stretch Yoga Pilates 23 12h30 - 13h30 Dojo
FreeRun 5 17h45-19h15 6-11 ans Gasco'Sports		Gym' HOMMES 14 19h45 - 20h45 Gasco'Sports	PILATES 19 18h10 - 19h10 Gasco'Sports	SAMEDI FreeRun 24 10H30 -12H00 12-18 ans Gasco'Sports

Annexe 1 - Règlements des salles pour la pratique sportive

Voir article 5 du règlement intérieur

Annexe 2 – DROIT A L'IMAGE

J'autorise que des photos de groupes des séances, figurent dans la communication de l'association (La Dépêche, affiches de rentrée, revues fédérales, bulletin municipal, carte de vœux électronique, page facebook de l'association.)

OUI / NON **Date**..... **Signature**

Annexe 3.- STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR-

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Ces documents sont envoyés par mail avec les feuilles d'inscriptions, affichés sur le site internet et dans les cahiers de présence de chaque salle, et fournis sur demande.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Conseil d'Administration bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle

« J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter »

Date..... **Signature**

Annexe 4 - ADHESION et LICENCE FFEPGV - ASSURANCE.

La licence de la FFEPGV sera adressée par mail au licencié.

- Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en oeuvre du 1^{er} septembre 2025 au 31 aout 2026

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

La MAIF propose aux licenciés une Option I.A. Sport + facultative qui se substitue à la garantie de base, et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. Le cout est 14,15€ pour la saison 2025/2026. Le bordereau est disponible auprès de l'association Au Jardin de la Forme. La souscription est à faire par l'adhérent auprès de la MAIF, (chèque libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 2124996)

ANNEXE 5 - HONORABILITE des BENEVOLES

Le ministère des Sport met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. (obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction)

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier) je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'ETAT afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L 212-9 du Code du Sport soit effectué (contrôle du bulletin n°2 et du FIJAIS)

Date..... **Signature**